



ARRÊTÉ N° AC_2025_DR_279

Portant réglementation de la circulation sur la D8 du PR 21+638 au PR 25+849, du lundi 12 mai 2025 au vendredi 06 juin 2025, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée, sur le territoire des communes de MOULINS-SUR-CÉPHONS et LEVROUX.

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2025-D-0047 du 15 janvier 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2024-10-10-00005 du 10 octobre 2024 portant délégation de signature à M.Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Moulins-sur-Céphons,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Levroux en date du 17/03/2025,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Baudres,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Langé en date du 17/03/2025,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Gehée,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Vicq-sur-Nahon,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Valençay,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Veuil en date du 14/03/2025,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Luçay-le-Mâle,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Écueillé,

Vu l'avis favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun) en date du 14/03/2025,

Vu l'avis réputé favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Le Blanc),

Vu la demande présentée le 25/02/2025 par Monsieur Christophe PAPUCHON - SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRAVAUX ET D'ENROBAGE DU CENTRE demeurant RUE LA FAYETTE, 36130 DIORS,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D8 du PR 21+638 au PR 25+849, du lundi 12 mai 2025 au vendredi 06 juin 2025, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de VATAN,

ARRÊTE

Article 1 :

Du lundi 12 mai 2025 au vendredi 06 juin 2025, sur la D8 du PR 21+638 au PR 25+849, hors agglomération, sur le territoire des communes de **MOULINS-SUR-CÉPHONS** et **LEVROUX**, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée, réalisés par la SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRAVAUX ET D'ENROBAGE DU CENTRE et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée par une interdiction à tous les véhicules.

La durée d'intervention est estimée à 6 jours sur la période.

Article 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée suivant l'annexe localisation.

Article 3 :

La signalisation de chantier nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par la **SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRAVAUX ET D'ENROBAGE DU CENTRE** et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

La signalisation de déviation sera mise en place, entretenue et déposée par **les Services du Département - Base Routière de LEVROUX**.

La déviation et la signalisation correspondante ne gêneront pas la circulation des transports exceptionnels. Tout déplacement de la signalisation pour permettre le passage d'un transport exceptionnel sera à la charge de l'entreprise.

Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

Article 6 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :
M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

Secrétariat

des

assemblées,

[Département de l'Indre](#)

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

Monsieur Christophe PAPUCHON - SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRAVAUX ET D'ENROBAGE DU CENTRE,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun),

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Le Blanc),

Aux maires des communes de MOULINS-SUR-CÉPHONS, LEVROUX, BAUDRES, LANGÉ, GÉHÉE, VICQ-SUR-NAHON, VALENÇAY, VEUIL, LUÇAY-LE-MÂLE et ÉCUEILLÉ,

Unité Territoriale de VATAN,

La DDT/SPREN - Cité administrative - 36000 CHÂTEAUXROUX,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUXROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Renseignements

Unité Territoriale de VATAN

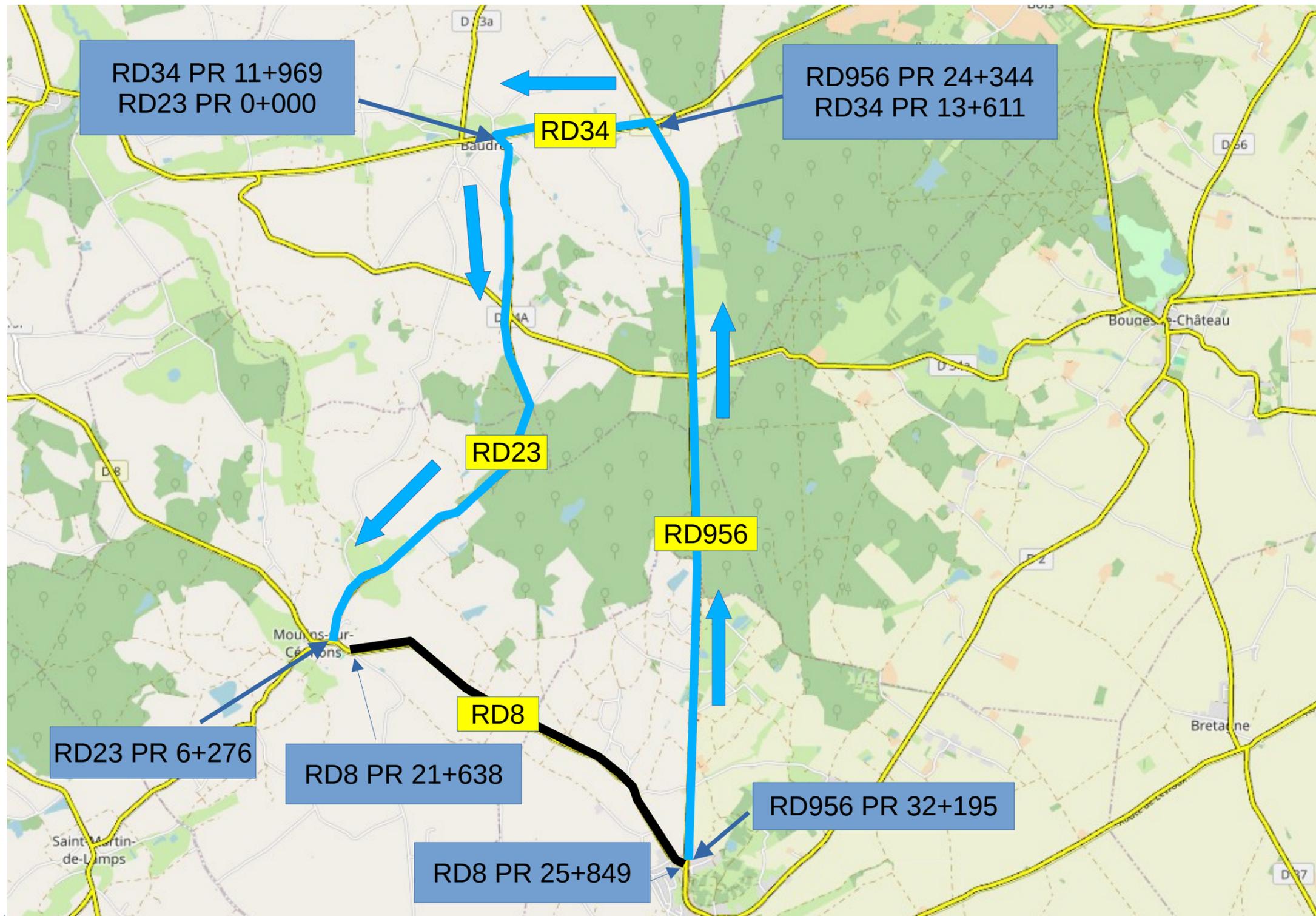
11 avenue de la Sentinelle, 36150 VATAN - Tél. 02.54.03.47.00

DGARTPE-UTVATAN@indre.fr

Délai et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

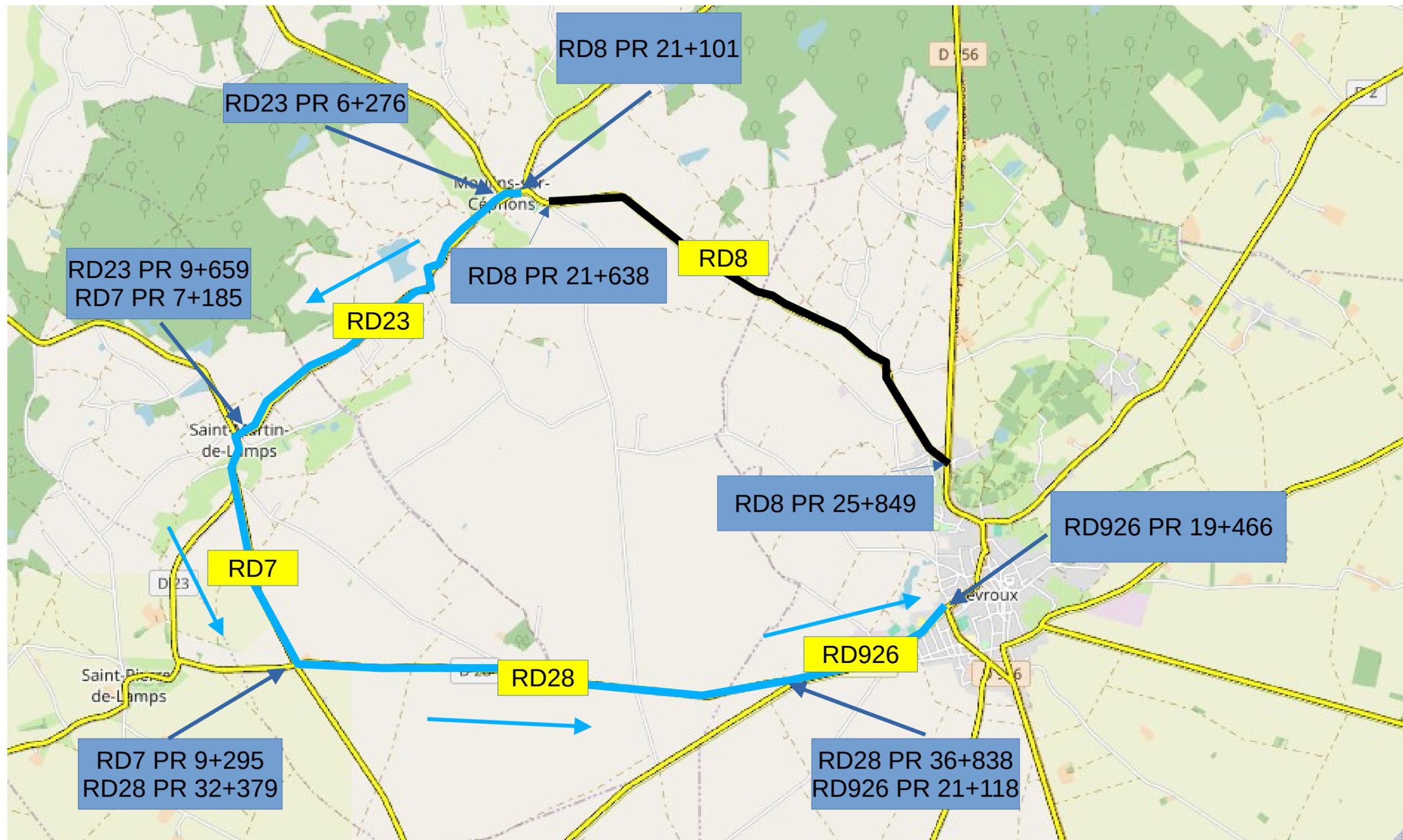
DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE



Légende

 Route barrée

 Déviation VL sens LEVROUX - MOULINS-SUR-CÉPHONS

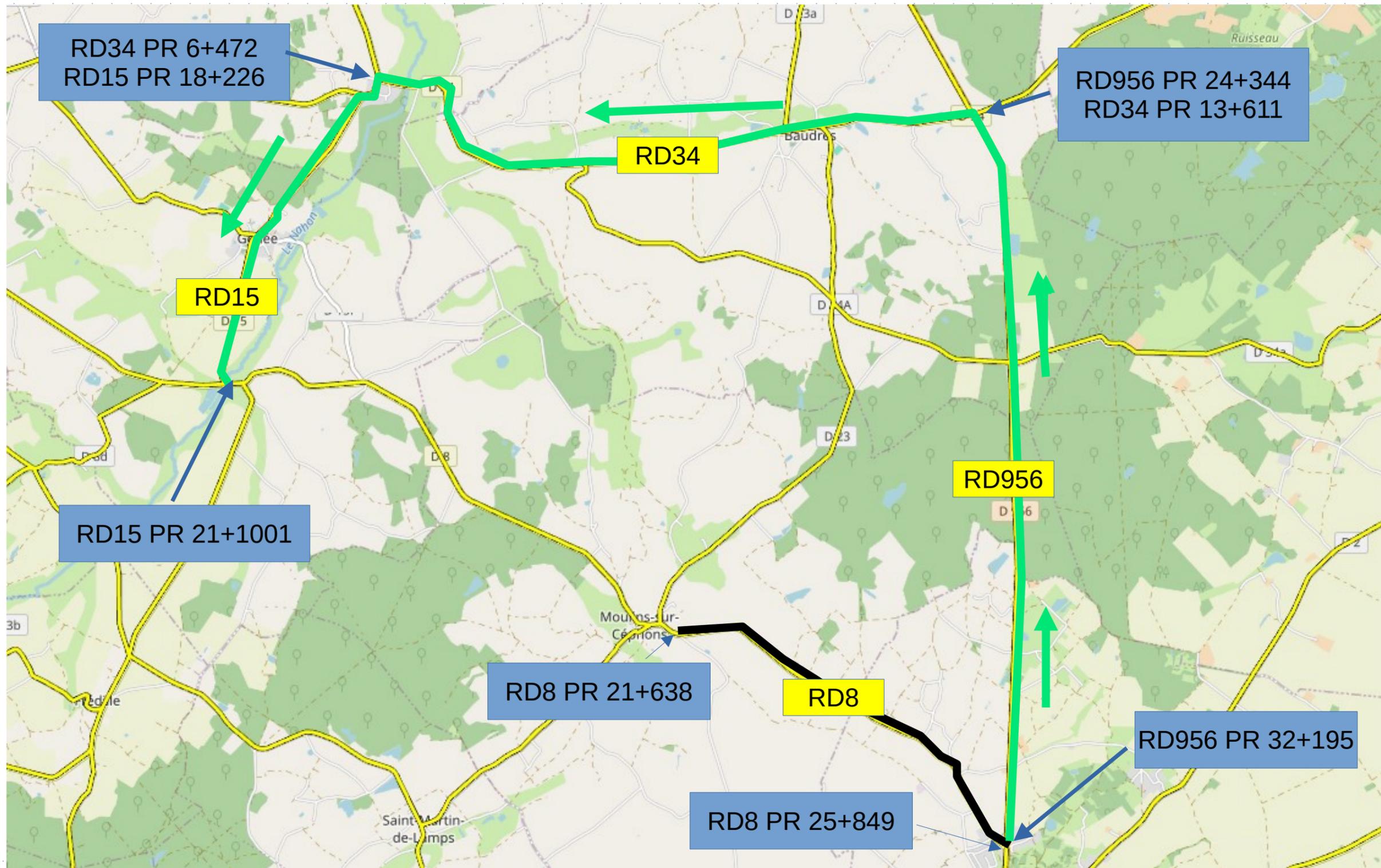


Légende

-  Route barrée
-  Déviation VL sens MOULINS-SUR-CÉPHONS - LEVROUX

Travaux RD 8

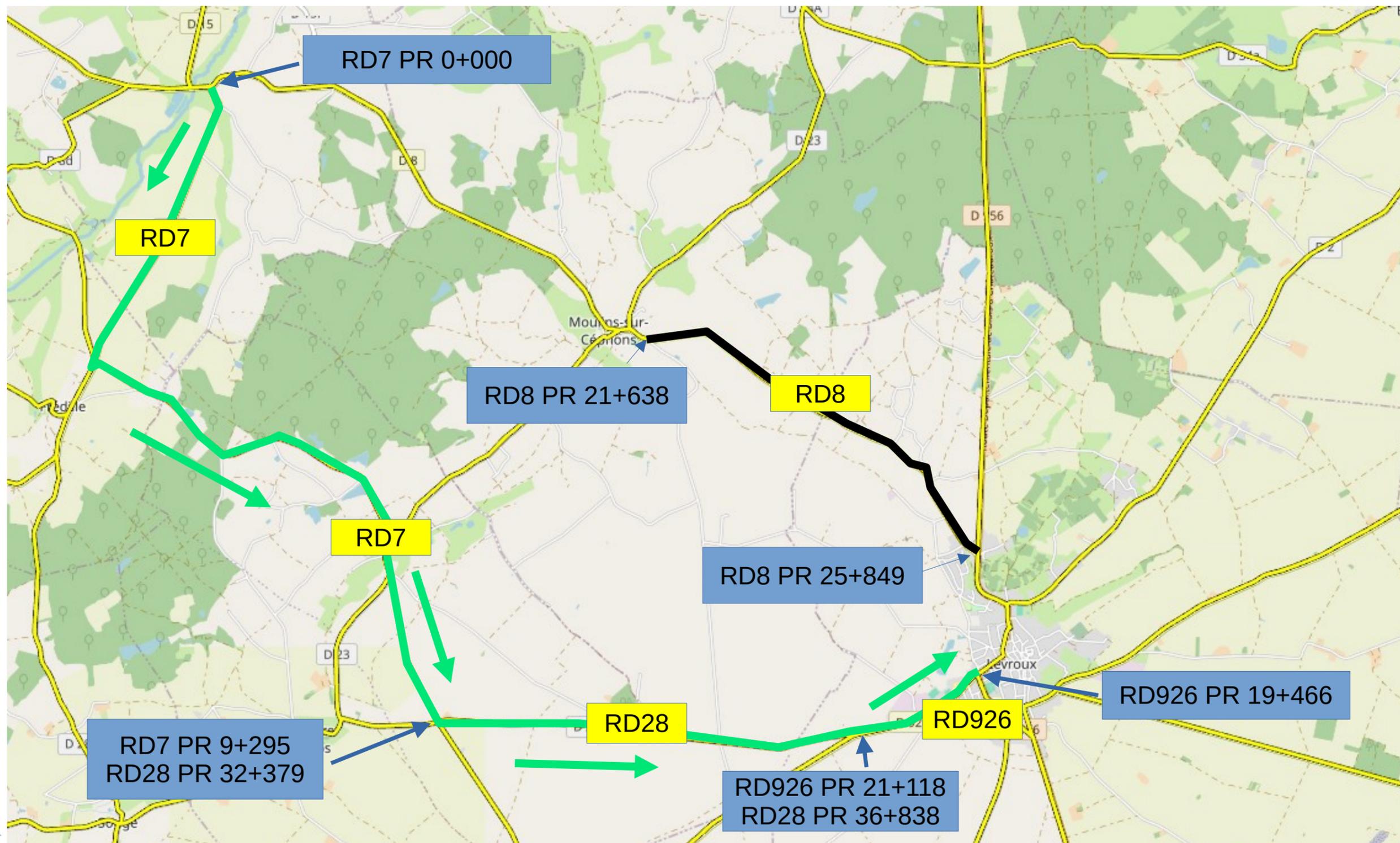
Plan de déviation PL sens LEVROUX - MOULINS-SUR-CÉPHONS



Légende

 Route barrée

 Déviation PL sens LEVROUX - MOULINS-SUR-CÉPHONS



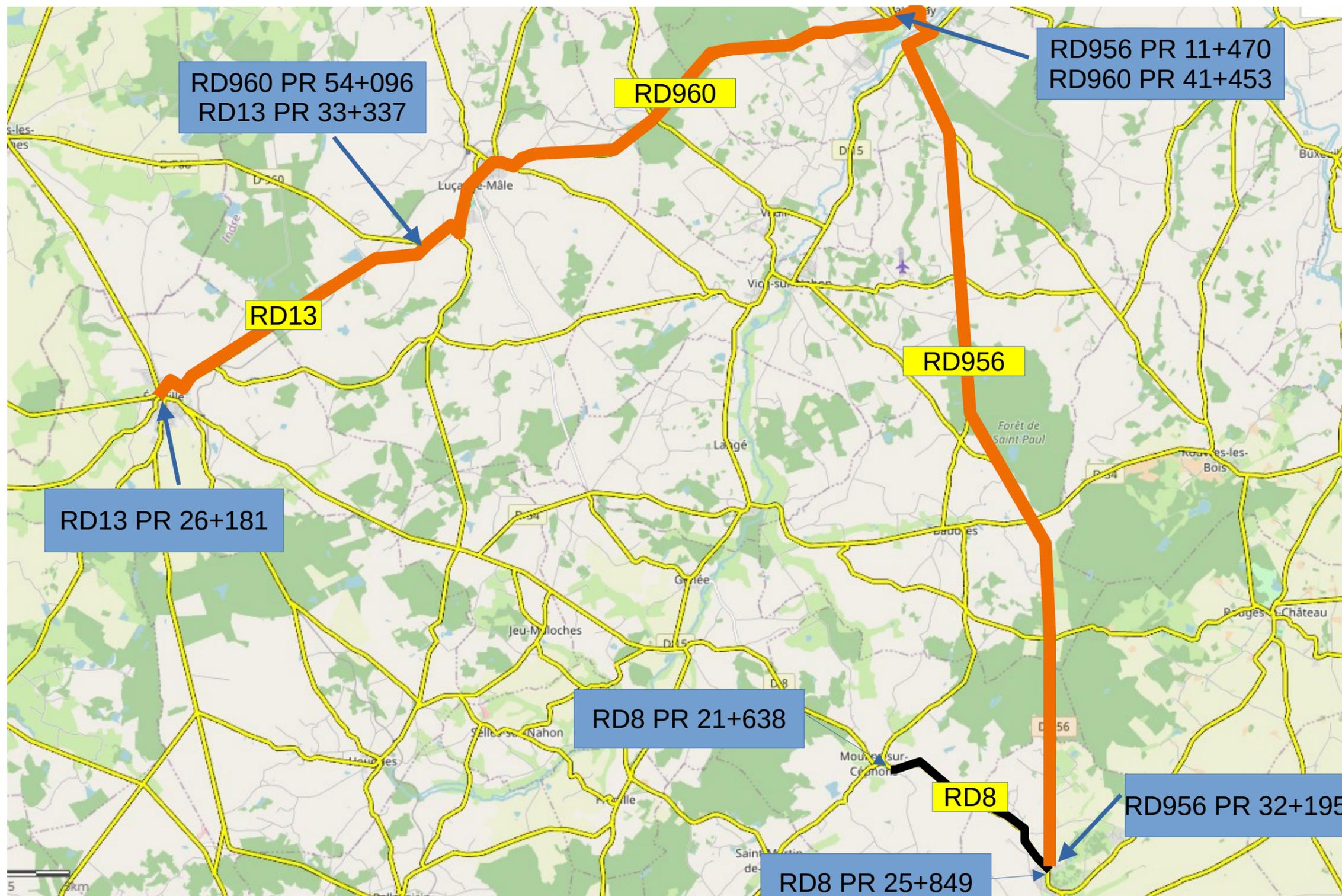
Légende

 Route barrée



Déviation PL sens MOULINS-SUR-CÉPHONS-LEVROUX

Travaux RD 8
Plan de déviation TE



Légende

Route barrée	Déviation TE deux sens
--------------	------------------------